



Nous avons le plaisir de vous inviter au 16^{ème} GRAND PRIX RÉTRO, les samedi 28 et dimanche 29 juillet 2012. Cette manifestation est ouverte aux véhicules de courses d'avant-guerre, ainsi qu'aux motos et side-cars de courses antérieurs à 1950.

Le samedi 28 juillet est consacré à un "rallye promenade" (150 km) ouvert aux voitures et aux motos de sport antérieures à 1960. Ce rallye se clôturera par un vin d'honneur en cave à 18h et un buffet gourmand vous sera proposé, à partir de 19h à la salle des fêtes du Puy Notre-Dame. Cette journée se terminera par une démonstration en semi-nocturne de 21h à minuit (voir bulletin annexé). En effet, devant le succès rencontré, tant auprès des pilotes que des spectateurs, nous avons décidé de maintenir cet évènement, mis en place pour le 15^{ème} GRAND PRIX RÉTRO.

Le dimanche 29 juillet, un "GRAND PRIX" est organisé sur un parcours fermé en ville (véhicules antérieurs à 1940 - tricyclecars, cyclecars, vintage - et aux motos et side-cars de courses antérieurs à 1950).

Dans l'attente de vous compter parmi nous.

le Président, José BABIN

BULLETIN D'ENGAGEMENT

à renvoyer à :

GRAND PRIX RÉTRO - Mairie du Puy Notre-Dame 1 rue de la Mairie - 49260 Le PUY NOTRE-DAME

Avant le 15 juin 2012

**IL EST IMPÉRATIF DE RENSEIGNER CETTE FICHE PRÉCISÉMENT AFIN D'ASSURER
VOTRE SÉCURITÉ ET LA PRÉSENTATION DE VOS VÉHICULES AU PUBLIC.
MERCI PAR AVANCE DE VOTRE COMPRÉHENSION.**

**COMME LES ANNÉES PRÉCÉDENTES, POUR DES QUESTIONS D'ORGANISATION,
AUCUNE INSCRIPTION NE SERA ENREGISTRÉE LE SAMEDI 28 JUILLET.**

**AFIN DE SIMPLIFIER LA GESTION DES INSCRIPTIONS, NOUS VOUS REMERCIONS DE PRIVILÉGIER
L'USAGE DU COURRIER ÉLECTRONIQUE : inscriptions@grandprixretro-puynotredame.com**

Pour les participants éloignés (Grand Prix Rétro du dimanche), l'accueil et l'hébergement sont possibles dès le vendredi (arrivée avant 20h00 sur le Puy Notre-Dame - L'accueil se fera au stade du Puy Notre-Dame).

PILOTE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. : Portable :

e-mail :

CO-PILOTE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Pays :

Tél. : Portable :

e-mail :

VÉHICULE

Marque :

Type :

Année :

Cylindrée : Puissance :

Marque du Moteur :

Transport avec remorque (oui/non) :

Voiture conforme à sa fabrication d'origine :

Si non, modifications apportées ? :

.....

PLATEAUX

Afin de faciliter la mise en place des différents plateaux, veuillez indiquer celui correspondant à votre véhicule.

- CYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- TRICYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- SPORTIVES (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- MOTOS ATTELÉES (jusqu'à 1960 - motos de course)
- MOTOS (jusqu'à 1960 - motos de course)

ASSURANCE

Immatriculation du véhicule :

N° de police d'assurance :

Nom et Adresse de l'assureur :

.....

HÉBERGEMENT NUITÉE(S) À PRÉVOIR

- La nuit du vendredi (*participants éloignés*)
Arrivée obligatoire avant 20h00 sur le Puy Notre-Dame
- La nuit de samedi à dimanche
- La nuit de dimanche à lundi
- Pour 1 personne
- Pour 1 couple
- Nombre d'enfant(s) ?
- Autre, précisez :

Vous revenez chaque année ? Avez-vous déjà contacté votre logeur ?

- Oui
- Non

Quel est le nom de votre logeur ?

HÉBERGEMENT PAYANT

Réservation et paiement à votre charge.

- Chambre d'hôtes
- Hôtel

Pour les personnes désirant coucher en Chambres d'hôtes ou à l'Hôtel, vous pouvez consulter la page "hébergements" du site du Puy Notre-Dame : <http://www.ville-lepuynotredame.fr>

PARTICIPATION AU GRAND PRIX

Pour l'ensemble du week-end, il est demandé une participation de 95 €/adulte et de 50 €/enfant (- de 12 ans) couvrant les frais des différents repas (*samedi midi et soir, dimanche midi*). L'hébergement chez l'habitant étant offert.

LA JOURNÉE DU SAMEDI ET LE G.P. RÉTRO DU DIMANCHE.

Nombre d'adultes x 95 € = €

Nombre d'enfants x 50 € = €
(- de 12 ans)

TOTAL = €

OU POUR LA JOURNÉE DU SAMEDI.

Nombre d'adultes x 65 € = €

Nombre d'enfants x 45 € = €
(- de 12 ans)

TOTAL = €

OU POUR LE GRAND PRIX RÉTRO DU DIMANCHE.

Nombre d'adultes x 50 € = €

Nombre d'enfants x 30 € = €
(- de 12 ans)

TOTAL = €

Toute inscription non accompagnée de son paiement ne sera pas prise en compte. Chèque à libeller à l'ordre de l'Association du Grand Prix Rétro du PUY NOTRE-DAME.

Si vous ne pouviez finalement pas participer à ce 16^{ème} Grand Prix Rétro, nous procéderions au remboursement de votre participation dans son intégralité uniquement si nous en sommes informés au plus tard 15 jours avant la manifestation.

- Mandat :
- CCP n° :
- Chèque :

ARTICLE 1

L'Association du GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME organise un rallye, le samedi 28 juillet 2011 et le "GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME", le dimanche 29 juillet 2012. La démonstration de GRAND PRIX du dimanche sera organisée dans les rues du village (protection de paille et barrières seront mises en place).

ARTICLE 2

Les participants devront se conformer aux prescriptions du code de la route et aux arrêtés municipaux du Puy Notre-Dame.

Le "SEIZIÈME GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME" est organisé sur un circuit fermé en ville de 1.5 km. Cette démonstration n'entraînera ni classement, ni chronométrage. La vitesse sur ce parcours doit être impérativement limitée à 50 km/h maximum.

ARTICLE 2-1

La réalisation d'une telle manifestation est une opportunité pour les amateurs de véhicules anciens et, à ce titre, il est primordial que CHAQUE PARTICIPANT soit conscient, non seulement du risque qu'il encourt, mais plus particulièrement de la mise en péril de spectateurs, autres participants ou organisateurs, due à des actes de conduite irréfléchis et/ou dangereux ou due à un véhicule en mauvais état.

ARTICLE 2-2

Le Comité Organisateur ne peut en aucun cas être tenu responsable d'un accident résultant du non-respect par un participant du présent règlement et/ou des règles de sécurité vis-à-vis d'autrui.

ARTICLE 2-3

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité des organisateurs et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

ARTICLE 2-4

Tout véhicule jugé en mauvais état par le Comité Organisateur sera refusé.

ARTICLE 2-5

Tout conducteur ou participant en état d'ébriété ou dont le comportement va à l'encontre du bon déroulement de la manifestation en sera exclu par le Comité Organisateur.

ARTICLE 2-6

Les participants devront suivre scrupuleusement les consignes des signaleurs, telles que :
Drapeau JAUNE = Ralentir
Drapeau VERT = Route Libre
Drapeau VERT et JAUNE en croix = Arrêt immédiat
ainsi que les recommandations et directives des organisateurs.

ARTICLE 2-7

Le Comité Organisateur est seul juge de l'engagement ou du refus d'un participant.

ARTICLE 3

Les véhicules seront inscrits dans les groupes suivants:
GROUPE 1 Cyclecars du 1-01-1920 au 1-01-1940
GROUPE 2 Tricyclecars idem
GROUPE 3 Sportives idem
GROUPE 4 Motos attelées jusqu'à 1960 (motos de course)
GROUPE 5 Motos idem

TOUS CES VÉHICULES DEVRONT ÊTRE EN PARFAIT ÉTAT, RÉGULIÈREMENT IMMATRICULÉS ET ASSURÉS. À SON ARRIVÉE, LE CONDUCTEUR DEVRA PRÉSENTER : SON PERMIS DE CONDUIRE, SA CARTE GRISE ET L'ASSURANCE DU VÉHICULE

Sur toute la durée de la manifestation, nous vous rappelons conformément à l'article 2 et 2-5 que vous circulerez sur voie publique et à ce titre, le Comité Organisateur ne serait être tenu pour responsable de votre éventuel **non respect du code de la route.**

ARTICLE 4

Le bulletin d'engagement dûment rempli doit être retourné à :

**GRAND PRIX RÉTRO - MAIRIE DU PUY NOTRE-DAME
1 rue de la Mairie 49260 LE PUY NOTRE-DAME**

L'organisation se réserve le droit d'accepter ou de refuser un engagement, en fonction :

- > de la date limite des engagements
- > du nombre maximum des engagés
- > pour tout motif à l'appréciation des organisateurs : attitude inamicale, conduite dangereuse, falsification de documents, état d'ébriété, etc.

ARTICLE 5

Conformément à l'article 5 du décret du 18-10-1955 modifié le 30-05-1969, les organisateurs ont souscrit un contrat d'assurance R.C.O. auprès du groupe AON 154 boulevard Haussman 75008 PARIS. Cette police d'assurance interviendra uniquement dans le cadre de faute réelle et prouvée de l'organisation. L'intégral de la couverture de cette assurance pourra vous être présenté par les organisateurs les 28 et 29 juillet 2012.

ARTICLE 6

Les organisateurs se réservent le droit de faire figurer toute publicité sur les véhicules engagés du fait d'accords publicitaires. À l'exclusion de toute autre pouvant déjà figurer.

ARTICLE 7

Les véhicules devront être présentés à **partir de 8h, le SAMEDI 28 JUILLET 2012**, au parking des concurrents, situé au Stade du PUY NOTRE-DAME, où les vérifications administratives seront effectuées. L'organisation pourra refuser la participation d'un véhicule si celui-ci n'est pas dans un parfait état de sécurité.

Les participants recevront tous les documents relatifs au bon fonctionnement de la manifestation (programme, road-book, additif éventuel au règlement, plaques officielles...).

Un seul participant par voiture et port du **casque obligatoire** pour le GRAND PRIX RÉTRO DU DIMANCHE 29 JUILLET 2012.

ARTICLE 8

La clôture des inscriptions est fixée au 15 JUIN 2012.
Le RALLYE se déroulera le 28 JUILLET 2012 de 9h30 à 18h00

Le GRAND PRIX RÉTRO se déroulera le 29 JUILLET 2012 de 10h30 à 13h et de 15h à 19h

ARTICLE 9

Les organisateurs seront les seuls juges pour tous les cas prévus et non prévus. Les décisions prises sont sans appel.

ATTENTION :

EN CAS DE NON RESPECT DES INFORMATIONS DONNÉES PAR LES COMMISSAIRES SUR LE CIRCUIT OU DANS LE PADDOCK AINSI QUE PAR LES MEMBRES PRINCIPAUX DE L'ORGANISATION, UNE EXPULSION VOUS SERA NOTIFIÉE AVEC EXÉCUTION IMMÉDIATE. NOUS NE POUVONS PAS REMETTRE EN CAUSE CETTE ORGANISATION PAR LE COMPORTEMENT IRRESPECTUEUX D'UN OU PLUSIEURS INDIVIDUS.

Par ma signature, je m'engage et certifie avoir pris connaissance du règlement pour acceptation pleine et entière. Je certifie également que le véhicule engagé sera assuré en fonction de ses caractéristiques.

Le : à :
Signature (Mention "lu et approuvé")



Pour la 15^{ème} édition du GRAND PRIX RÉTRO, nous avons souhaité organiser une démonstration en semi-nocturne. Devant le succès rencontré, tant auprès des pilotes que des spectateurs, nous avons décidé de maintenir cet évènement. Cette démonstration se déroulera donc le samedi 28 juillet 2012 de 21h00 à minuit.

Si vous souhaitez participer à cette semi-nocturne, nous vous remercions de compléter les rubriques détaillées ci-après et de prendre connaissance de l'avenant au règlement.

BULLETIN D'ENGAGEMENT - SEMI-NOCTURNE

à renvoyer à :

GRAND PRIX RÉTRO - Mairie du Puy Notre-Dame 1 rue de la Mairie - 49260 Le PUY NOTRE-DAME

PILOTE

Nom, Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Tél. : Portable :

e-mail :

VÉHICULE

Marque :

Type :

Année :

Voiture conforme à sa fabrication d'origine :

Si non, modifications apportées ? :

PLATEAUX

Afin de faciliter la mise en place des différents plateaux, veuillez indiquer celui correspondant à votre véhicule.

- CYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- TRICYCLECARS (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- SPORTIVES (du 1-01-1920 au 1-01-1940)
- MOTOS ATTELÉES (jusqu'à 1960 - motos de course)
- MOTOS (jusqu'à 1960 - motos de course)

AVENANT AU RÈGLEMENT

ARTICLE 1

L'Association du GRAND PRIX RÉTRO DU PUY NOTRE-DAME organise une démonstration, le samedi 28 juillet 2012 en semi-nocturne, dans les rues du village (protection de paille et barrières seront mises en place). **Les participants devront se conformer au règlement régissant la manifestation sous sa forme récurrente (articles 1 à 9) ainsi qu'au présent avenant.**

ARTICLE 2

Les véhicules devront être présents au paddock (place de la mairie) à **19h00**, le **SAMEDI 28 JUILLET 2012**. Cette démonstration en semi-nocturne se déroulera de **21h à minuit**.

ARTICLE 3

Afin d'assurer votre propre sécurité comme celle des autres participants, le port d'un gilet "fluo" (type kit de signalisation routière) est **OBLIGATOIRE**. Une signalisation lumineuse AVANT et ARRIÈRE est également rendue **OBLIGATOIRE**. Les véhicules non équipés d'origine pourront avoir recours à une signalisation lumineuse de type L.E.D. amovible. *L'organisation pourra refuser la participation d'un véhicule si celui-ci n'est pas dans un parfait état de sécurité.*

ARTICLE 4

Pour cette semi-nocturne du **SAMEDI 28 JUILLET 2012**, il ne sera accepté qu'**un seul participant** par voiture et le port du **casque est OBLIGATOIRE**.

Par ma signature, je m'engage et certifie avoir pris connaissance de l'avenant au règlement pour acceptation pleine et entière.

Le : à :

Signature (Mention "lu et approuvé")